

Que penser...

...du *Homeschooling* ?

Olivier Maulini

Université de Genève

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

2016 (mises à jour : 2017, puis 2020)

La série « Que penser... ? » s'adresse à des personnes intéressées par les questions pédagogiques, en dehors du cercle des professionnels. Chaque thème traité l'est à l'occasion d'une demande formulée par un.e journaliste, et sous la forme d'un texte bref répondant à quelques questions clefs. L'intention de la série est de résumer les résultats de la recherche en conciliant la complexité des enjeux et la simplicité du propos.

Qu'est-ce que le *Homeschooling* ?

On peut traduire *Homeschooling* par « école à la maison » ou « école en famille ». Le terme est anglo-saxon parce que la pratique est davantage répandue dans ce contexte culturel que dans les pays latins. Une version radicale du *Homeschooling* est volontiers appelée *Unschooling*. Dans ce cas, les familles ne se contentent pas de « faire l'école » à domicile, au moyen des manuels que les professionnels utilisent dans les institutions consacrées à l'enseignement. Elles veulent carrément *déscolariser* l'éducation, c'est-à-dire intégrer les apprentissages de leurs enfants dans la vie ordinaire et/ou dans des projets la prolongeant directement. En situation de *Homeschooling*, les parents donnent à la maison des leçons de lecture et d'écriture, de grammaire et de mathématiques, d'histoire et de géographie, voire de dessin et d'éducation physique. Ils passent en mode *Unschooling* lorsque les langues et la géographie s'apprennent en voyageant, les sciences en se promenant dans la nature et en l'observant, les mathématiques et les arts en créant des dessins, des plans, des objets, des maquettes, des mobiles, des sculptures, des installations. Certaines familles font tout elles-mêmes et revendiquent leur autarcie, mais d'autres opèrent en réseau (y compris informatique), les ressources et les compétences de certains parents pouvant compléter celles des autres. C'est souvent une communauté – et pas seulement un ou deux parents isolés – qui veille sur l'éducation des enfants et sur leur socialisation dans un groupe de pairs.

Où le *Homeschooling* est-il autorisé et pratiqué ?

Les législations sur le *Homeschooling* sont très variables. Elles partent toutes du principe que l'instruction des enfants est obligatoire, que les parents doivent y veiller, mais qu'ils sont plus ou moins libres de choisir entre l'enseignement public, les écoles privées ou la scolarisation à domicile. La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule par exemple que « les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ».

Certains États fixent des conditions : examen voire qualification préliminaire des parents, travail quotidien des enfants, inspections régulières, évaluations externes des apprentissages. Ils peuvent fournir ou non des ressources : matériel scolaire, manuels, tests standardisés, ordinateurs, voire connexions avec des écoles et des enseignants. En Suisse, l'arrêt du Tribunal fédéral du 22 août 2019 a formellement autorisé les cantons à interdire l'instruction à domicile s'ils le souhaitent. Car si le droit des parents à l'éducation de leurs enfants est garanti par la Constitution, il est aussi subordonné aux intérêts supérieurs des mineurs. L'avis des juges était que l'éducation doit permettre à chacun de participer « à la société et à la démocratie » et que l'instruction à domicile peut au contraire provoquer l'isolement social et le repli sur soi. Les politiques nationales ou provinciales peuvent dépendre des publics impliqués, puisque la pratique de l'enseignement à la maison couvre un large spectre politique, allant de groupes religieux plus ou moins fermés (voire sectaires) à des mouvements anti-institutionnels inspirés de la gauche anarchiste ou libertaire. Les estimations varient, mais on peut considérer que la proportion des enfants instruits dans et par leur famille varie entre 0,01% en Suisse (1400 sujets ; contre 5% en école privée et 95% en école publique), 1% au Canada et 5% aux Etats-Unis (deux millions d'individus). La tendance est à la hausse, principalement parce qu'un nombre croissant de familles se défient d'une école publique qu'elles jugent tour à tour dangereuse, médiocre, peu stimulante et/ou orientée idéologiquement. Sans surprise, on constate que la pratique du *Homeschooling* concerne d'abord les parents possédant un niveau élevé de formation et de qualification, et élevant leurs enfants en couple.

Quels sont les effets du *Homeschooling* sur les enfants ?

Les études qui mesurent les effets du *Homeschooling* ont tendance à conforter ses partisans dans leur choix. Premièrement, les enfants scolarisés à domicile obtiennent des résultats académiques en moyenne supérieurs à ceux des écoles publiques, voire des écoles privées les plus onéreuses et les plus compétitives. Les écarts constatés peuvent cependant s'expliquer par le biais d'origine sociale des élèves évalués (leurs parents sont proportionnellement davantage diplômés). Deuxièmement, les enfants provenant de milieux socialement et culturellement comparables obtiennent tout de même de meilleurs résultats lorsque leurs parents pourvoient eux-mêmes à leur instruction. Là, l'explication peut venir d'un biais d'engagement parental en faveur des familles qui font l'école à la maison : ce serait moins la déscolarisation en soi que l'attention portée aux enfants qui expliquerait leur réussite. Troisièmement, on craint souvent que les avantages académiques se paient d'inconvénients sur le plan de la socialisation (appartenance au groupe) et de la sociabilité (compétences relationnelles). Mais les recherches montrent par exemple que les enfants instruits à la maison regardent moins la télévision que les autres, et qu'ils accèdent au moins aussi bien qu'eux aux formations supérieures et au marché de l'emploi. Du point de vue de l'intérêt individuel, étudier à la maison serait donc plutôt un calcul intelligent, un bon investissement.

Le Homeschooling est-il bon ou mauvais pour la société ?

Comme le montre l'exemple suisse, cette question est politique (voire juridique), et ne peut être tranchée par la recherche. Sa réponse dépend du type de société qu'un groupe humain privilégie, consciemment ou non. Lorsqu'on interroge les populations, on s'aperçoit que le *Homeschooling* est jugé plus ou moins légitime et efficace suivant les pays concernés. Dans les régions et les groupes valorisant des relations sociales *par affinité*, on a tendance à estimer juste que les éducateurs forment les éduqués à partir de leur intime conviction, de manière authentique, sans transiger sur leurs conceptions de la « bonne vie » à mener. Aux catholiques une éducation catholique, aux libertaires une éducation libertaire, aux nomades une éducation nomade. Aux autres une éducation coranique, autoritaire ou sédentaire... Dans les groupes et les zones géographiques valorisant davantage des liens sociaux par *affiliation*, c'est moins de la conjugaison (horizontale) des goûts et des intérêts que de la transmission (verticale) d'un patrimoine donné que résulte la communauté dont les enfants doivent ensuite être éduqués. Si l'idéal démocratique débouche sur la liberté inaliénable de vivre selon ses convictions, l'éducation devient une affaire privée que chaque famille assume à sa façon : à la limite, l'État égalise les positions en dispensant les parents qui renoncent à l'école publique d'en payer l'impôt. Mais si la pureté de chaque opinion personnelle compte moins que le compromis collectif nécessaire à leur expression, ce compromis doit se forger dès l'enfance, dans une institution où la socialisation de la jeunesse est elle-même le fruit d'une pratique collectivement établie, acceptable par tous car idéale pour personne : dans ce cas, l'État garde l'initiative, au moins tant que l'idée de concession réunit une majorité. Ce qu'on ignore, c'est le destin de cet esprit de concession, dans un monde où l'éducation des enfants fait de moins en moins l'unanimité, parce qu'elle est de plus en plus investie, à la fois économiquement et affectivement.

En savoir plus :

Basham, P. Merrifield, J. & Hepburn, C. R. (2007). Home Schooling: From the Extreme to the Mainstream. *Studies in Education Policy*. Vancouver : Fraser Institute. URL : <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/Homeschooling2007.pdf>. Traduction française : URL : http://organic-e-publishing-international.com/web_documents/pdffraser2007.pdf

Holt, J. (2003). *Instead of education: Ways to help people do things better*. Boulder, Co : Sentient Publications.

